Info La Pêche

Vol. 2 • nº 1

Votre municipalité en bref

Octobre 2018

À L'occasion

de la fête de

L'Action de

noter que le

grâce, veuillez

RÉSERVEZ VOTRE DIMANCHE 21 OCTOBRE POUR UN GRAND ÉVÉNEMENT!

Comme nous vous l'annoncions dans le babillard du mois dernier, les municipalités de Chelsea et La Pêche ont décidé de s'unir en vue d'organiser un événement rassembleur pour leurs citoyens: La Grande marche Chelsea et La Pêche, encouragée par le Grand défi Pierre Lavoie. Nos deux municipalités s'associent ainsi au plus important mouvement de santé au Québec, en collaboration avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Depuis le lancement de La Grande marche en 2015, sept ans après la création du Grand défi Pierre Lavoie, le nombre de villes et municipalités participantes n'a cessé d'augmenter: de 24 en 2017, elles sont passées à 120 en 2018. La Grande marche a pour mission d'encourager les Québécois et Québécoises à devenir moins sédentaires et à adopter de saines habitudes de vie.

En partenariat avec Sentiers Chelsea Trails et avec Sentiers Wakefield Trails, les municipalités de Chelsea et La Pêche feront leur Grande marche le dimanche 21 octobre prochain. Dès 8 h 30, un service d'accueil sera sur place au centre communautaire de Farm Point, à Chelsea, et il y aura de l'animation dès 9 h 30. Le départ sera donné à 10 h, pour une marche de 5 km le long de la rivière Gatineau jusqu'au Centre Wakefield La Pêche. La Grande marche Chelsea et La Pêche se veut un événement familial, divertissant et rassembleur. Adultes, enfants, aînés, tous sont les bienvenus pour faire de cette première marche une édition mémorable et inspirante. Des bénévoles ainsi que des membres des deux administrations municipales seront présents afin de s'assurer du bon déroulement du parcours. Un service de navette sera également offert.

Pour participer à La Grande marche Chelsea et La Pêche, vous pouvez vous inscrire sur le site Internet de La Grande marche au moyen du formulaire en ligne



(https://www.gdplmd.com/fr/evenements/la-grande-marche-de-chelsea-et-lapeche-2018-78). Vous pouvez aussi tout simplement vous joindre à nous sans autre formalité si l'envie vous en prend!

Beau temps, mauvais temps, on marche. C'est un rendez-vous, le 21 octobre!

bureau 🧪 municipal sera fermé le LUNDI 8 OCTOBRE.

Conseil municipal

Guillaume Lamoureux 819 456-2161, poste 2270 g.lamoureux@villelapeche.qc.ca

Réjean Desjardins quartier 1 819 456-2590 r.desjardins@villelapeche.qc.ca

Michel Gervais 819 456-3746 m.gervais@villelapeche.qc.ca

Francis Beausoleil quartier 3 819 360-9350 f.beausoleil@villelapeche.qc.ca

Carolane Larocque quartier 4 819 209-7338 c.larocque@villelapeche.qc.ca

Pamela Ross p.ross@villelapeche.qc.ca

Claude Giroux quartier 6 819 459-1344 c.giroux@villelapeche.qc.ca

Richard Gervais quartier 7 r.gervais@villelapeche.qc.ca

Rédactrice en chef : Evelyne Kayoungha

Rédactrice: Danièle Morisset Production: Lexis Média

Distribution: Postes Canada

Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche

1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) JOX 2W0

Tél.: 819 456-2161

Courriel: bulletin@villelapeche.qc.ca ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue), ISSN 1911-7795 (en ligne-français),

QUELQUES DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 SEPTEMBRE

• Appui à La Grande marche Chelsea et La Pêche

Pour connaître tous les détails, merci de vous référer à l'article ci-dessus.

• Autorisation pour la conclusion d'une entente intermunicipale entre la l'entretien du cours d'eau agricole John's Wood Creek, et

• Autorisation à la MRC de signer des ententes avec les propriétaires des lots touchés par l'entretien de ce cours d'eau

Selon la Loi sur les compétences municipales, la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire. Il est donc de sa responsabilité de réaliser les travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau.

Le cours d'eau agricole John's Wood Creek nécessite des travaux pour rétablir l'écoulement normal de ses eaux et ainsi éviter un mauvais drainage des terres et des pertes de rendement. Par ces résolutions, le conseil municipal autorise la signature d'une entente entre la MRC et la Municipalité pour fixer les modalités du projet d'entretien du cours d'eau, d'une part, et autorise la

MRC à signer une entente avec les propriétaires touchés pour établir les diverses responsabilités et modalités lors du projet d'entretien, d'autre part.

• Participation au projet Rues principales

Municipalité de La Pêche et la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour La MRC des Collines a obtenu il y a quelques mois un financement du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour un projet de développement de sept noyaux villageois de son territoire, dont Sainte-Cécile-de-Masham et Wakefield. L'objectif du projet est d'élaborer et de produire un plan d'aménagement pour se doter d'une vision de développement d'ici le printemps 2019. À travers cette résolution, le conseil confirme à la MRC, coordonnatrice du projet, la participation de la Municipalité de La Pêche à la réalisation du projet et nomme madame Annie Racine comme représentante.

> Dorénavant, le projet de procès-verbal de la séance du conseil sera mis en ligne en même temps que l'ordre du jour le vendredi précédent sa tenue. Notez qu'il reste un projet soumis à modification jusqu'à son adoption lors de la séance suivante.

Messages des services municipaux

BRÛLAGE SUR LE TERRITOIRE



Selon le règlement 16-RM-05, la période de brûlage est du 1^{er} novembre au 31 mai sur le territoire de la municipalité de La Pêche. Quiconque désire faire du brûlage à ciel ouvert, un feu de joie ou un feu d'artifice de plus d'un mètre de diamètre doit, au préalable, obtenir un permis à cet effet. Pour cela, vous devez communiquer avec le Service des incendies 48 heures à l'avance au 819456-2161, poste 2290. Prévoyez des frais de 10\$ pour l'émission du permis que vous pourrez venir chercher à la Municipalité. Celui ci sera valide pour un maximum de 5 jours pour le brûlage et 1 jour pour les feux de joie et les feux d'artifices.

Toute personne qui contrevient à une des dispositions du règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

Le Service des incendies

SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE!

Vous êtes invités à profiter du changement d'heure, le dimanche 4 novembre, pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, en remplacer la pile. Rappelezvous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai. Testez



aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec nous au 819 456-2161, poste 2290.

Le Service des incendies

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire vous rappelle que toutes les demandes de soutien financier pour 2019 doivent être reçues au bureau de la Municipalité au plus tard le 15 octobre. Les demandes peuvent être transmises par la poste au Service des loisirs au 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) JOX 2W0, par courriel à d.patry@villelapeche.qc.ca, ou déposées en personne à la réception de la Municipalité. Les formulaires de demande sont disponibles sur le site web de la Municipalité ainsi qu'à la réception du bureau municipal. Pour plus d'information, contactez Denise Patry au 819 456-2161, poste 2241.

Le Service des loisirs

RAPPEL - DERNIER COUPON DE TAXES ANNUELLES

Le règlement numéro 18-760 stipule que lorsque le compte de taxes foncières est égal ou supérieur à 300\$, il peut être acquitté en un versement unique ou en un maximum de six versements égaux.

La date limite du sixième et dernier versement étant le 10 octobre 2018, nous vous rappelons que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu (selon les dates des coupons joints à votre facture), le solde entier du compte devient alors exigible. À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de quatorze pour cent (14%).

Si vous n'avez pas reçu votre compte ou que vous avez déménagé, communiquez avec nous au 819 456-2161, poste 2221 ou à m.racine@villelapeche.qc.ca

Le Service des finances

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Octobre 2018								
D	L	M	M	J	V	S		
	1	2	3	4	5	6		
7	8	9	10	11	12	13		
14	15	16	17	18	19	20		
21	22	23	24	25	26	27		
28	29	30	31					

Novembre 2018									
D	L	M	M	J	V	S			
				1	2	3			
4	5	6	7	8	9	10			
11	12	13	14	15	16	17			
18	19	20	21	22	23	24			
25	26	27	28	29	30				

RECYCLAGE ORDURES

AUCUNE COLLECTE

Reportée au lendemain pour tous les secteurs.

MERCI D'AVOIR PARTICIPÉ À LA CAMPAGNE «C'EST FINI L'HERBE À POUX!»

Du 13 juillet au 18 août dernier, plus de 170 sacs de récolte ont été rapportés par une cinquantaine de citoyens ayant participé activement à notre concours d'arrachage de l'herbe à poux. La Municipalité souhaitait promouvoir des pratiques régulières d'entretien de l'herbe à poux, principal responsable de l'allergie saisonnière chez un grand nombre de personnes. En effet, couper ou arracher l'herbe à poux entre la mi-juillet et la mi-août



De g. à d. : Chantal Breton, chargée du projet à la Municipalité, Guillaume Lamoureux, maire, et Stéphanie Flansberry, gagnante du concours.

permet de réduire significativement la quantité de pollen que la plante libère et freine sa reproduction.

La sensibilisation a été réalisée en collaboration avec la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC), la Maison de jeunes Le Mashado et le camp de jour municipal Les Formidables. C'est également avec l'engagement et l'appui de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et des services sociaux que ce beau projet a pu voir le jour.

Félicitations à la gagnante, madame Stéphanie Flansberry qui a remporté le iPad.

Nous saluons encore une fois la bonne collaboration des citoyens, soucieux de maintenir une bonne qualité de l'air!

Ce projet a été financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020

UN PROBLÈME SUR UN COURS D'EAU?

Comme on vous l'annonce en page 1 (dans les quelques décisions du conseil du mois de septembre), la gestion des cours d'eau est une responsabilité de la MRC des Collines. Alors, si vous constatez une situation qui pourrait avoir des conséquences sur la sécurité des personnes ou des biens sur un cours d'eau, la MRC sera l'instance à contacter. Mais notez où sa responsabilité commence et où elle s'arrête:



- Si, par exemple, une obstruction est causée par un castor sur un cours d'eau permanent ou intermittent ou sur un lac, il vous faudra transmettre l'information à la MRC afin qu'elle prenne les mesures qui s'imposent. Communiquez avec le service compétent au 819 827-0516.
- Cependant, si un castor obstrue un ponceau sur votre propriété privée, il est de votre responsabilité de vous en départir en contactant un trappeur. La MRC peut certainement vous référer à un spécialiste.

Le Service des travaux publics

VENTE POUR DEFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

Selon l'article 1026 du Code municipal du Québec, des immeubles seront vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes ou autres impositions dues sur ces immeubles, incluant les frais engagés avant la vente. Cette vente publique aura lieu à la salle du conseil au centre administratif de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, situé au 216, chemin Old Chelsea, à Chelsea, le jeudi 6 décembre 2018. La liste des immeubles sera publiée dans le journal *Le Droit*, vers la mi estabre.

Le Service des finances

BABILLARD MUNICIPAL

Cinéma Wakefield vous présente Hochelaga: Terre des âmes

À Montréal, un match de football au stade Percival Molson est interrompu lorsqu'un affaissement de terrain survient sur la surface de jeu. L'archéologue Mohawk Baptiste Asigny décide d'entreprendre des fouilles et au fil des objets qu'il retire du sol, des secrets du passé prennent vie. Plusieurs générations de personnes de cultures différentes ont occupé ce lieu et 750 ans d'histoire se retrouvent dans cette terre. Ce serait peut-être même l'endroit où Jacques Cartier s'est entretenu avec des Iroquois du petit village d'Hochelaga, qui allait bientôt porter le nom de Montréal!

Quand: le 21 octobre à 19 h Où: Centre Wakefield La Pêche

Coût: 13\$

Concert Docs présente Une chanson dans

Joignez-vous à nous pour une collecte de fonds pour le Fonds de secours de la communauté de Wakefield (FSCW). En vedette: Fraser Rubens, ténor (chirurgien cardiaque) et Carol Wiebe, pianiste (médecin de famille), interprétant les chansons irlandaises de John McCormack.

Quand: samedi 3 novembre à 19 h 30 Où: Centre communautaire Wakefield La Pêche

Coût: 20\$, billets en vente au Centre Wakefield La Pêche, au Kaffe 1870 ou à l'entrée.

Renseignements: www.concertdocs.ca, www.wcef-fscw.ca

Bon Appétit!

Bon Appétit! C'est le thème de la troisième édition annuelle du Wakefield Doc Fest Weekend. Cette année, nous vous offrons quatre documentaires sur le monde de l'alimentation - ceux qui en font la cuisine, d'où vient notre nourriture, comment est-elle cultivée et que nous réserve l'avenir? Le festival aura lieu du 12 au 14 octobre cette année, au Centre Wakefield La Pêche. Allez à www.theatrewakefield.ca pour voir l'horaire des projections, vous procurer des billets, visionner les bandes annonces et prendre note des sessions de discussion. Cliquez «J'aime» sur Facebook à WakefieldDocFest.

Apprendre à patiner avec le Club de patinage artistique de La Pêche!

La session d'automne du Club de patinage artistique de La Pêche débutera le 13 octobre pour les patineurs du niveau Patinage Plus (pour apprendre à patiner). Il est possible de s'inscrire à la session par courriel. Consultez notre page Facebook pour plus de renseignements. À bientôt!

Quand: du 13 octobre au 22 décembre Où: Aréna du Complexe sportif La Pêche

Renseignements: cpalapeche@hotmail.com, Facebook: CPA

La Pêche FSC

Table autonome des aînés des Collines Diminuez votre stress

Conférence organisée par la Table autonome des aînés des Collines pour les proches aidants

Quand: vendredi 19 octobre de 13 h 30 à 15 h Où: 5, route Principale Ouest, La Pêche

Renseignements et inscription: Josué Jude, 819 457-9191, poste 242

Café-rencontre pour les proches aidants **Quand:** jeudi 11 octobre de 13 h 30 à 15 h 30

Où: 9, chemin Passe-Partout, La Pêche (CLSC de Ste-Cécile-de-Masham)

Renseignements et inscription: Josué Jude, 819 457-9191, poste 242

Parade illuminée de Noël

La première Parade illuminée de Noël à Ste-Cécile-de-Masham aura lieu le samedi 1er décembre. Nous sommes à la recherche d'entreprises et de groupes communautaires intéressés à participer soit au montage d'un char allégorique ou par une commandite. La date limite pour les inscriptions est le 1^{er} novembre. Pour plus d'information, allez sur notre page Facebook: parade illuminée de Noël.

Quand: 1er décembre 2018

Où: route 366

Si vous désirez participer en tant que bénévole lors de cette journée, nous vous serions reconnaissants de nous en informer par courriel à paradedenoel@gmail.com.

Recyclage écologique de produits électroniques.

Vous voulez vous départir de votre vieil ordinateur ou d'un vieux produit électronique (téléviseur, téléphone, console de jeux, tourne-disques, etc.)? Faites une bonne action pour l'environnement et confiez-les à la Maison le Ricochet, point de dépôt officiel de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE Québec). Apportez vos déchets électroniques au 9, chemin de la Beurrerie à Ste-Cécile-de-Masham. Recycler, c'est gratuit.

Pour tout autre renseignement: 819 456-4230

Souper de doré - Maison le Ricochet

La Maison le Ricochet vous invite à un souper de doré le samedi 27 octobre à 17 h 30 à la salle des Chevaliers de Colomb (6, rue Guertin à Ste-Cécile-de-Masham). Il y aura des prix de présence et de la musique country en soirée avec Martin Duford et Sylvain Dubois. Pour tout renseignement ou pour réserver, veuillez appeler au 819 456-4230. Billets en vente à la Maison le Ricochet au coût de 20\$.

Fête de l'Halloween pour enfants à Rupert!

L'association Rupert Youth Welfare Association (YWAR) vous invite à la fête de l'Halloween pour les enfants qui aura lieu le samedi 27 octobre de 18 h à 21 h au centre communautaire

Il y aura des costumes, de la musique, une maison hantée et une cantine offrant de la pizza et des grignotines. Entrée

Renseignements: www.YWAR.ca

Spectacle de variétés à Rupert

L'association Rupert Youth Welfare Association (YWAR) vous invite à une soirée musicale et de divertissement où, pour un prix très abordable, vous pourrez entendre plusieurs grands talents locaux tels que: le groupe Fiddleheads, Tim Piper et sa famille, Brian Sanderson, Mat Selic, Bruce et Sandy Saunders et la famille Robertson.

Quand: samedi 13 octobre à 19h au centre communautaire

Coût: 10\$ à l'entrée; 12 ans et moins: entrée gratuite; famille: 20\$ maximum.

Information: www.YWAR.ca

Maison de jeunes Le Mashado

Retour du service d'animation pour les 6 à 12 ans et les 12 à 17 ans, avec de nouvelles heures pour les 6 à 12 ans: les dimanches de 9h à 12 h.

Vous trouverez notre programmation d'activités sur notre page Facebook: Https://www.facebook.com/le.mashado ainsi que dans le sac à dos de vos enfants qui fréquentent l'école Au Coeur-des-Collines.

Vous êtes un parent tracassé?

Saviez-vous qu'il est possible d'obtenir de l'information sur différents sujets se rapportant aux jeunes à la Maison de jeunes Le Mashado? Ñ'hésitez pas à communiquer avec Stéphanie Flansberry, intervenante en prévention des dépendances et coordonnatrice de projets, pour recevoir du matériel ou même juste pour discuter de sujets qui vous

Renseignements: 819 456-1100, prevention.toxico@mashado.ca

Mashabouge pour les 0 à 12 ans

Le dimanche 14 octobre de 9h à 12h au gymnase de l'école secondaire Des Lacs

N.B.: Les enfants de moins de 5 ans doivent être accompagnés

Bénévoles demandés pour la boutique de l'hôpital de Wakefield

La Boûtique Santé de l'hôpital Mémorial de Wakefield est à la recherche de bénévoles pour nous aider pendant la journée (8h30 - 12h30 ou 12h30 - 16h30), en soirée et le samedi. Nous cherchons aussi une personne pour coordonner l'équipe de Ste-Cécile-de-Masham ainsi qu'une personne pour s'occuper des achats. La Boutique est gérée par des bénévoles et les profits sont versés à la Fondation de santé des Collines. Ŝi vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec Pamela Scobie au 819 459-1252 ou pamelascobie@sympatico.ca.

Maison de la famille L'étincelle

Nos activités culinaires:

Les marmitons

Quand: le 7 octobre, de 9h à 11h Confection d'aliments pour nourrissons Quand: les 11 et 25 octobre, de 9h à 11h

Les cuisines collectives

Quand: date à déterminer en octobre; veuillez téléphoner

pour plus d'information

Où: Maison de la famille L'étincelle (26, route Principale

Inscription et renseignements: Karine Tremblay au 819 456-4696 ou animationmdfe@gmail.com

Nos ateliers de jeux

Ateliers parents-enfants 0-9 mois

Quand: les lundis, de 13 h 30 à 15 h 30

Où: CLSC de Ste-Cécile-de-Masham (9, chemin Passe-

Partout, La Pêche)

Ateliers de jeux parents-enfants 0-5 ans

Quand: les lundis, de 9 h 30 à 11 h 30

Où: Maison de la famille L'étincelle (26, route Principale

Inscription et renseignements: Bobbie-Lee Gervais, 819 643-4954 ou coordomdfe@gmail.com

Bénévoles demandés

La Maison de la famille l'Étincelle cherche des bénévoles pour faire tous genres de travaux (ménage, tonte de gazon, aide dans la cuisine et lors des activités, travaux de construction). Vous êtes généreux et avez du temps à donner? Appelez-nous au 819 456-4696 ou venez nous voir au 26, route Principale Ouest, La Pêche.

Le Grenier des Collines

La mission du Grenier des Collines est d'assurer la sécurité alimentaire des personnes dans le besoin sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Afin d'offrir un service de proximité, le Grenier se déplace une fois par mois dans différents points de service et notre prochain magasin pour La Pêche et Chelsea aura lieu le 19 octobre au 331, chemin de la Rivière, secteur Farm-Point, à partir de 10 h. N'oubliez pas vos sacs ainsi que vos documents et votre contribution de 5\$ pour chaque membre de la famille.

Pour plus d'informations: 819 457-1010 ou 1 888 457-6426 (sans frais). Au plaisir de vous y voir.

Soupers à Ste-Sophie d'Adfield

- poisson-frites: le 20 octobre à 17 h 30 pour le centre communautaire. Billets en vente au P'tit magasin général d'East Aldfield à 15\$ (819 456-2781) ou en communiquant avec Denis Quinn au 819 456-2579.
- Souper des bons vivants: le 13 ctobre à 17 h 30. Devenez membre FADOCQ du Regroupement des bons vivants du Lac Sinclair/East Aldfield (25\$) et profitez des activités organisées. Renseignements: Claire Quinn, 819 456-2579

Directives pour les annonces

Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse bulletin@villelapeche.qc.ca, présenté si possible comme suit :

Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

Quand: xxx Où: xxx Coût: xxx

Renseignements: personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site Web (s'il y a lieu)

Veuillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonce.

Prochaines tombées :

Novembre : 4 oct.; décembre : 1er nov.; janvier: 6 déc.; février: 10 janv.; mars: 7 fév.

CHRONIQUE MUNICIPALE

FAITES CONNAISSANCE AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Lors de sa séance ordinaire du 6 août, le conseil municipal a annoncé la nomination de monsieur Marco Déry au poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

Après un processus rigoureux de sélection de près de 8 semaines, les membres du



comité de sélection ont fait le choix de confier la direction de l'administration municipale à ce gestionnaire d'expérience. Monsieur Déry compte près de 30 ans de service dans le secteur public provincial et municipal ainsi que dans le secteur privé. Il a géré des budgets de plusieurs millions de dollars et a eu sous sa responsabilité une centaine d'employés. Son parcours professionnel peut être résumé comme suit:

- Directeur général et secrétaire-trésorier mandaté par la Commission municipale du Québec à la Municipalité de Baie-Trinité;
- Directeur général et du personnel de la Municipalité de Saint-Boniface;
- Directeur général et des ressources humaines au Conseil autochtone de La Tuque;
- Régisseur aux loisirs à la Ville de Bécancour avec d'importantes réalisations à son compte

(implantation de bibliothèques municipales, modernisation d'infrastructures de loisirs, développement du volet santé et services sociaux du Plan de mesures d'urgence, etc.)

Sur le plan de la formation, Marco Déry est ressorti de l'ENAP avec une maîtrise en administration publique, option gestion, et un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS). Il est également titulaire d'un baccalauréat en récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières et d'un certificat en gestion des ressources humaines. Il est membre de l'Ordre des Administrateurs Agréés du Québec, membre du Project Management Institute (PMI) et membre honoraire de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS).

Monsieur Déry est reconnu autant pour son professionnalisme et sa capacité de mobilisation, que pour son engagement social dans la communauté. Il saura, avec les élus et l'ensemble de l'équipe administrative, relever les défis de notre municipalité et participer à sa pleine croissance. Il est entré en fonction le 17 septembre dernier.

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAU - CHEMIN RIVERSIDE



Du 9 octobre au 9 novembre, avec quelques jours de finition au printemps 2019 Impact: circulation en alternance avec signaleur routier et fermeture complète du chemin lors de l'installation du ponceau Mises à jour au www.villelapeche.qc.ca, rubrique "Actualités".

LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE : DES OUTILS AU SERVICE DE LA TRANSPARENCE

Si la gestion des finances personnelles nécessite beaucoup de rigueur, une bonne planification et des objectifs précis, qu'en serait-il pour les organisations publiques financées en majorité par l'impôt foncier? L'exercice annuel d'établissement du budget permet à toute municipalité de préparer ses investissements en fonction de ses revenus. Et pour garantir une saine gestion de ces finances publiques et faciliter les opérations, plusieurs outils sont disponibles pour les gestionnaires du Service des finances. Découvrons-en quelques-uns.

Le fonds de roulement

Toute municipalité peut se constituer une réserve d'argent pour l'exercice de sa compétence ou augmenter le montant qui la constitue. Il existe trois façons de constituer cette réserve, connue sous le nom de fonds de roulement: soit en utilisant tout ou partie de l'excédent du budget, soit par règlement d'emprunt, soit grâce à des revenus d'une taxe spéciale prévue au budget à cette fin, ou même en combinant ces trois opérations.

Le fonds de roulement ne peut excéder 20% du budget de l'exercice courant de la Municipalité. Cette dernière peut emprunter à ce fonds avec l'approbation du conseil municipal par résolution, pour des dépenses en immobilisations (équipements), pour engager des frais en attendant de percevoir des revenus (une subvention, par exemple), pour le paiement de tout ou partie d'un programme de départ assisté des fonctionnaires et employés municipaux. La résolution détermine aussi les termes de remboursement et chaque année, une somme suffisante est prévue au budget.

Le crédit-bail

Pour financer l'achat d'équipements comme des véhicules, niveleuses, pelles à neige, etc., la Municipalité peut avoir recours à un contrat de location-acquisition. Pour ce faire, elle procède par appels d'offres pour obtenir le meilleur taux.

Fonds réservés aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels (FRPTJ)

Saviez-vous qu'une taxe est perçue sur toute opération cadastrale effectuée sur le territoire de la municipalité? Cette taxe de 8 % de la valeur totale du terrain peut être acquittée soit en argent, soit en terrain. Les montants ainsi perçus sont déposés dans le fonds réservé aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Comme son nom l'indique, ce fonds sert à financer l'achat, l'aménagement, l'agrandissement, ou la construction de parcs, de terrains de jeux et aussi à la préservation d'espaces naturels.

La Municipalité ne peut utiliser ces fonds que pour leur objectif initial. Toutefois, elle peut racheter un terrain inscrit dans le fonds pour d'autres fins.

Le règlement d'emprunt

Tout comme vous pouvez demander un prêt auprès d'une institution financière pour vos projets, votre municipalité peut aussi le faire. La seule différence entre vous et elle réside dans le fait que son statut d'organisation publique la soumet à un droit de regard des citoyens. Ceci fait en sorte qu'elle est tenue de respecter certaines dispositions avant d'engager les citoyens d'une quelconque façon. D'ailleurs, dans le langage administratif municipal, on parlera de règlement d'emprunt. Avant son adoption, on parle de projet de règlement. Il est alors présenté en séance de conseil, soumis à l'approbation des citoyens habiles à voter qui peuvent demander soit un référendum sur le projet, soit s'abstenir de signer le registre; le projet continue donc son cours. Il est ensuite soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). C'est uniquement après cette procédure que la Municipalité peut procéder à l'emprunt.

Projet d'acquisition du Complexe sportif La Pêche - Mise à jour

À la suite de l'approbation du règlement d'emprunt 18-773 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la Municipalité de La Pêche est heureuse d'annoncer que les démarches pour acquérir le Complexe sportif La Pêche sont presque terminées. Par conséquent, l'aréna sera dans une période de transition pendant laquelle le conseil municipal étudiera différentes options concernant sa future gestion. Cette période de transition vise également à ne pas compromettre la saison entamée et se poursuivra donc jusqu'à la fin de l'année financière en cours, soit le 31 mars 2019.

La Municipalité vous tiendra informés de toute mise à jour nécessaire dans ce dossier.